**REGLEMENT 2019 COURSE CAISSES A SAVON SUR AUPS**

Organisée par les associations INDIGO et Association Animation Aupsoise elle aura lieu le Dimanche 8 Septembre 2019. Le contrôle des caisses à savon se fera le samedi 7 Septembre à partir de 18h00 sur la place de la mairie après confirmation de votre inscription et vérification des pièces complémentaires, remise de votre numéro de voiture.

Les participants s’élanceront un par un le dimanche sur une piste sécurisée et la direction de course pourra exclure tous les véhicules ne présentant plus les garanties de sécurité et disqualifier tout véhicule qui ne serait plus fiable au fur et à mesure de la course. **Attention places limitées**

Le dimanche matin à partir de 9h30 course réservée aux enfants de 7 à 14 ans ensuite à 12h30 parade dans les rues d’Aups puis pause déjeuner pour reprendre vers 14h00 avec la course des adultes. Un plan de parcours sera présenté à chaque participant. Présence de véhicules en fin de circuit afin de ramener les participants au point de départ. Le port du casque, des gants, d’un pantalon et chaussures fermées sont obligatoires. Les coudières, genouillères et vêtements avec manches longues restent conseillés.

Une remise des prix sera organisée à l’issue de cette journée en fonction de la créativité et du chronomètre. Des personnes dans le public voteront sur la créativité et l’originalité du pilote et de sa machine.

**CONTROLE ET RESPONSABILITE**

**Les caisses à savon sont des véhicules à 3 roues minimum, sans moteur, munies d’un système de direction et de freinage. Le pilote doit pouvoir maitriser la direction de son engin doté de freins efficaces**. Un contrôle sera fait avant chaque départ. Chaque caisse à savon doit posséder un crochet à l’avant et à l’arrière de son véhicule afin de pouvoir se faire tracter pour rejoindre le point de départ. Prévoir corde de 2 mètres pour accroche Un klaxon est fortement conseillé.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (ex : bords tranchants). Les engins doivent être de construction artisanale avec des mesures maximales (longueur 3 mètres largeur 2 mètres et hauteur 1.50 mètre avec un poids maximum de 80 kg à vide. Toutes caisses à savon ne respectant pas ces normes entraînera l’interdiction de participer. Les caisses à savon devront être conformes au cahier des charges et le pilote devra utiliser sa machine sous sa propre responsabilité. Seul le directeur de course peut refuser le départ en fonction du contrôle de sécurité ou des normes non respectées.

La participation à la course se fera sous l’entière responsabilité des coureurs. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement. Elle doit être couverte par sa propre assurance en responsabilité civile et il est recommandé de posséder aussi une assurance individuelle accident qui couvre le compétiteur pour ses propres blessures, incapacité de travail, etc. …. **Une copie de l’assurance devra être fournie lors de l’inscription.**

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de GENERALI DRAGUIGNAN. Sous contrat AM 907770

**DROIT A L’IMAGE ANNNULATION ENGAGEMENT**

Les concurrents déclarent renoncer à leur droit à l’image et autorisent l’organisateur à exploiter les clichés pris pendant la course. L’organisateur se réserve le droit d’annuler la manifestation pour toutes raisons qu’il jugera opportunes (conditions climatiques, absence de sécurité,…) Un désistement du participant n’entraînera pas de remboursement sauf raison majeure.

Toute personne, par le simple fait de participer, accepte le règlement et s’engage à le respecter et l’organisateur se réserve le droit de ne pas accepter les caisses à savon non conformes.

**BON POUR ACCORD** **SIGNATURE OBLIGATOIRE**